

Code d'article 192.91

Description SACHETS POUR CUISSON SOUS VIDE

Catalogue HOS 158

Date de modification 09/02/2023 12:30:48

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 18x25 CM
Matériel PA/PP
Couleur TRANSPARENT
Grammage 175 G/M2 95µ
Poids net d'une unité (g) 7,87

Codes

Intrastat 39232990
ITF14 18420499192915
EAN13 8420499192918

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet Unités / paquet 100
Dimensions paquet (cm) 25,00 x 18,00 x 3,50
Poids paquet (kg) 0,79
Volume paquet (m³) 0,0015750

Signage Triman et Info-Tri


Carton Unités / carton 1.000
Paquets /carton 10
Dimensions carton (cm) 32,50 x 41,50 x 13,50
Poids carton (kg) 7,94
Volume carton (m³) 0,0182081

Signage Triman et Info-Tri


Palette Cartons / couche 6
Cartons / palette 66
Conditionnement (U base x couches) 6 x 11
Poids (kg) 548,04
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable

Micro-ondes

Four

-40°C/+120°C

Résist. graisses

Cash & Carry

Congélateur

PA/PP


Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Règlement de la Commission (UE) n°10/2011, du 14 janvier 2011, relatif aux matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

